Imprimer

1990/05/23 L'aménagement de la langue au Québec pour une description du français québécois

L'AMÉNAGEMENT DE LA LANGUE AU QUÉBEC POUR UNE DESCRIPTION DU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

(Québec, le 23 mai 1990) - Il y a maintenant consensus au Québec : il existe un français standard d'ici et sa description constitue la prochaine étape obligée du projet collectif québécois d'aménagement de la langue.

C'est ce qu'affirme le Conseil de la langue française dans un avis qu'il adresse au ministre responsable de la Charte de la langue française et qu'il rend public aujourd'hui. Le français québécois, bien qu'il soit, pour une grande part, semblable au français de France, est également différent par plusieurs aspects. Le Conseil recommande au gouvernement d'assurer le regroupement des corpus et des fichiers qui portent sur le français d'ici en un fonds québécois de données linguistiques. Ce fonds permettra au Québec de se doter des instruments essentiels à la description du français québécois et, ainsi, de fournir à la collectivité les dictionnaires et autres outils d'apprentissage dont elle a besoin.

La langue est le reflet de la culture et des valeurs du peuple qui la parle mais, pour qu'elle soit reconnue, elle doit être décrite. On doit pouvoir en proposer un modèle dans lequel tous et toutes pourront se reconnaître. Le Conseil considère que cette reconnaissance est nécessaire au maintien du français au Québec et à sa promotion auprès des Québécois et des Québécoises d'adoption.

L'État a dû légiférer pour assurer la survie du français au Québec. Il a de la sorte, ainsi que le souligne l'avis du Conseil, consenti des efforts considérables pour faire du français la langue du travail, du commerce, des affaires et de l'enseignement. S'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la Charte de la langue française, du moins le Québec est-il pourvu maintenant des moyens et des outils pour réaliser son plan d'aménagement.

Le Conseil affirme que la survie du français au Québec est aussi intimement liée à l'opinion que la population s'en fait, qu'il s'agisse des Québécois de souche ou des Québécois d'adoption qui doivent apprendre la langue officielle. Les Québécois et les Québécoises porteront d'autant plus d'affection et de respect à leur langue qu'on leur proposera un modèle dans lequel ils puissent se reconnaître : un français dont l'essentiel est propre à toute la francophonie mais dont une partie est différente, tributaire de son développement en Amérique et de ses valeurs.

Avant d'émettre l'avis qu'il rend public aujourd'hui, le Conseil a effectué de nombreuses consultations et fait faire des études et des enquêtes qui, toutes, ont confirmé la nécessité d'une description du français québécois et d'un regroupement des efforts des chercheurs québécois en ce domaine. Un séminaire qu'il a tenu en décembre dernier a démontré qu'il était opportun d'émettre ses recommandations quant à la poursuite des efforts du gouvernement en matière de langue générale.

Le Conseil publie, en même temps que son avis, trois documents qui ont servi d'assise à son rapport. Un premier ouvrage regroupe dix textes qui traitent de la question de la langue générale au Québec préparés par divers spécialistes de la question. Le second ouvrage est une analyse de l'activité terminologique dans le domaine de la francisation et, enfin, le dernier document reprend les allocutions et la synthèse des discussions du séminaire tenu en décembre.

Selon le président du Conseil de la langue française, monsieur Pierre Martel, la

nécessité pour tout individu de s'identifier à sa communauté, la nécessité de maîtriser la langue et d'adhérer aux valeurs de cette même communauté, le fait qu'une langue vivante est une langue qui exprime l'univers culturel, social, politique, économique du groupe qui la parle, sont autant de raisons qui ont amené le Conseil de la langue française à exprimer son avis sur l'état de la langue au Québec. Monsieur Martel a ajouté que « le Conseil considère qu'il est urgent que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour assurer la description du français standard d'ici tel qu'il existe et tel qu'il se parle quotidiennement grâce, entre autres, à la création d'un fonds québécois de données linguistiques ».

SOURCE :
Conseil de la langue française

Service des communications
QUÉBEC (418) 646-1131 Léo Gagné
MONTRÉAL (514) 873-2285 Hermine Beauregard